



RÈGLEMENT sur les traces de cro Magnon, foulée d'Erectus

« Bonne balade sur nos traces » !

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Randonnées pédestres hors course en pleine nature organisée par l'association "Bruniquel Origine Trail" avec le concours de la municipalité de Bruniquel (82).

Elle aura lieu le **22 Février 2020**.

L'épreuve est ouverte aux Femmes et Hommes âgés de 16 ans révolus au jour de la randonnée.

Randonnées réalisée sur un parcours de 22 km dans la commune de Bruniquel.

Celui-ci est pourvu de 3 ravitaillements pour Sur les Traces de **Cro Magnon**.

Parcours de 13 Km et 2 ravitaillements pour Sur la foulée **d'Erectus**.

ARTICLE 2 : L'ÉPREUVE

Départ Samedi à 10h00 (parcours avec parties communes des traces Cro Magnon, Sapiens et pour les foulées Erectus et Bruniquel Rando) Parcours visuel...

Bâton autorisé.

Matériel obligatoire

Chaque participant devra être muni :

- D'une réserve d'eau (1000 ml)
- D'un sifflet
- Une lampe frontale (sauf 13 km).

En cas de météo difficile et pour votre sécurité, l'organisation vous demandera de prévoir également :

- Une veste de pluie imperméable et respirante
- Un collant de course longue

ARTICLE 3 : TARIFS

10€

Limitée à 100 randonneurs

Repas de clôture : 14 €
Pasta party : 10 €

A PARTIR DU 10 FEVRIER LES INSCRIPTIONS SERONT MAJORES DE 5€

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET ANNULATION

- Inscriptions

Inscription à partir du 15 AOUT 2019 sur notre site

www.bruniqueloriginetrail.fr

ou par chèque à l'adresse de l'association.

Bruniquel Origine Trail 2962 ch des Nouals 82800 Bruniquel

- Annulation / remboursement

Aucune annulation ni remboursement

ARTICLE 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards sera fait dans la salle du château de Bruniquel dès le Vendredi 21 Février 2020 de 18h à 20h et samedi de 8h à 9h

Il vous sera demandé :

- Une pièce d'identité
- La vérification du matériel obligatoire.

Il vous sera remis :

- Votre dotation et dossard

ARTICLE 6 : L'ÉTHIQUE

Chaque participant s'engage à respecter le règlement ainsi que les autres concurrents, les bénévoles et la population du village qui accueille la course. Il devra en outre venir en aide à tout coureur en difficulté, respecter la faune et la flore et ne laisser aucun déchet sur son passage. Toute transgression sera sanctionnée de mise hors course.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ, LICENCES ET CERTIFICATS MÉDICAUX

- ASSURANCE :

Chaque concurrent déclaré pouvoir attester d'une couverture responsabilité civile individuelle accident, garantissant les risques inhérents à sa participation. L'Association « Bruniquel Origine Trail » déclare avoir souscrit une assurance spécifique pour cette épreuve, mais se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommages corporels.

ARTICLE 8 : PROGRAMME DE L'ÉVÉNEMENT

Voir programme général

ARTICLE 09 : DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisation, ainsi que leurs ayants droit (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation lors de l'événement "Bruniquel Origine trail" sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi.

ARTICLE 12 : PARCOURS

Parcours

Entre monts, vallées et gorges de la vère et de l'Aveyron, du piton rocheux des châteaux de Bruniquel, un parcours techniques sur mono trace la plupart du temps. Venez-vous défiez à ce parcours ludique, visuel, crée dans le plus pure esprit Balade. Le plaisir au bout de chaque chemin, à chaque virage, montée dans le pentu vous attend !

Ravitaillements / Zones de repos

Les 3 bases de vie seront pourvues d'une zone de ravitaillement composée d'aliments adaptés à l'épreuve (produits sucrés, salés, liquides, solides, chauds et froids).
Une zone de repos sera à disposition.

Sécurité

La sécurité de la course est assurée par un médecin, des postes de secouristes, des signaleurs placés tout le long du parcours à des endroits stratégiques.
Des infirmiers, podologues et kinésithérapeutes seront présents à l'arrivée.

ARTICLE 13 : MODIFICATION OU ANNULATION de L'ÉPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de modifier l'horaire de départ, ou d'arrêter la compétition à tout moment en cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

